



Référence: HPCL204 / HPCL2045L

## Crème Lavante Bactéricide pour les mains

Pour le lavage et l'antiseptie des mains.

Biocide classé TP 1: Produits d'hygiène humaine qui ne sont pas des cosmétiques de par leur vocation de désinfection. -

### Description et domaine d'application :

Gel crémeux, aspect nacré, de couleur rose/orangée, parfumé à l'amande douce.

Conforme à la législation relative au nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation (Arrêté du 08/09/1999 et ses modifications).

### -Nature chimique et caractéristiques physico chimiques :

Agents de surfaces, amphotères de 5% à 15%

pH 7+-0,5

Densité à 20°C 1.01 +/- 0.01%

Solvants aliphatiques, aromatiques, chlorés 0.0%

Charge abrasives. 0.0%

Désinfectant : Substance active biocide : Chlorure de didécyldiméthylammonium (CAS 7173-51-5) 1% (m/m).

Produit à usage biocide et réservé à usage professionnel.

### -Mode d'emploi :

Mettre dans le creux de la main la valeur d'une noisette de CREME LAVANTE BACTERICIDE.

Sans ajouter d'eau, se frictionner soigneusement les mains, le temps de contact doit être d'une minute minimum, ne pas oublier de compléter ce lavage par un brossage soigné des ongles. Rincer à l'eau courante.

### -Information/Législation :

Bactéricide EN 1276 selon la norme NF EN 1040 en 1 minute de contact à 20 °C aux concentrations testées (de 20 à 80%) sur les souches Pseudomonas aeruginosa et Staphylococcus aureus.

Biodégradabilité ultime des agents de surface selon le règlement CE N° 648/2004 et ses modifications. conforme au règlement REACH CE N° 453/2010.

### -Précautions d'emploi et de stockage :

Non toxique, non irritant, la CREME LAVANTE BACTERICIDE n'est composée que de tensio-actifs choisis parmi ceux présentant la meilleure compatibilité dermique.

Date de péremption : 2 ans

### -Conditionnement :

HPCL204 – Flacon de 500ML - Carton de 12.

HPCL2045L - Bidon de 5L - Carton de 4.

UFI : YF10-00FJ-400E-ESUU

### SYNAPSE déclaration 260034.1

En application de l'article L. 522-2 du code de l'environnement HP CHIMIE a déposé une déclaration pour le produit biocide mis sur le marché en France auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail Direction des autorisations de mise sur le marché (ANSES).

Référence HPCL204 La demande n° **DI-18-01250** Anses. Elle est enregistrée

sous le numéro **d'inventaire : 52946**

Référence HPCL2045L La demande n° **DI-18-01251** Anses. Elle est

enregistrée sous le numéro **d'inventaire : 52947**

